

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-288-1920 nommant M. Bon, agent de la maison Ries et ses fils, membre ad-hoc du Conseil d'administration pour siéger dans la séance du 22 octobre 1920.

n° 39-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884

Vulle décret du 11 mars 1917 portant réorganisation du Conseil d'administration de la Colonie

Vull'arrêté du 20 juin 1919, nommant M. Marill, membre suppléant du Conseil d'administration de la Colonie

Vull'absence de quatre membres notables du Conseil d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— M. Bon, agent de la maison Riès et ses fils, est nommé membre ad-hoc du Conseil d'administration pour siéger dans la séance du 22 octobre 1920, en remplacement de M. Marill, momentanément absent de la Colonie. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

E. Lippmann.